

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 Décembre 2018

DELIBERATION N° : 20181213_3

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **28 DEC. 2018**

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	26
Procuration	6
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)


Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-sept heures cinquante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilynne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents – Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HUET Marie Josée
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Harry
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain

Absents

HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; ETHEVE Corine ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Daniel LEBON, 9^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Séance du 13 décembre 2018

**DÉLIBÉRATION N° : 20181213_3**

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Le budget de la Commune doit être voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Aussi avant le vote du budget et afin de permettre la poursuite des activités de la commune, selon les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation prévue à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits »

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Pour le budget principal :

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2018 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 486 655,17	371 664,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	433 833,45	108 458,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 407 577,39	851 894,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	3 373 043,14	843 261,00
Chapitre 26 – Immobilisations financières	135 875,00	33 969,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	864 440,42	216 110,00

Opérations en AP/CP :

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le 28/12/2018

SLO

ID : 974-219740123-20181213-DCM20181213_3-DE

Millésime	N°	Désignation	AP	CP			
			Montant	Ant	2017	2018	2019
2009	1	Crèche de Vincendo	2 832 640,09	1 269 667,30	12 972,79	800 000,00	750 000,00
2011	1	Construction d'une médiathèque	8 789 185,84	5 259 889,22	2 322 296,62	850 000,00	357 000,00
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	1 100 000,00		193 528,04	350 000,00	556 471,96
2018	1	Aménagement de la RD 33	4 047 000,00			10 000,00	3 407 000,00

La clôture des comptes 2018 n'ayant pas encore été opérée, le reliquat de ces crédits de paiement non utilisés sur l'année 2018 seront reconduits sur l'année 2019.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-1,

Vu la note explicative de synthèse n°3,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 26

Représentés : 6

Pour : 32

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes.

Budget principal :

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2018 (hors CP)	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	1 486 655,17	371 664,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	433 833,45	108 458,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 407 577,39	851 894,00
Chapitre 23 – Autres immobilisations corporelles	3 373 043,14	843 261,00
Chapitre 26 – Immobilisations financières	135 875,00	33 969,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	864 440,42	216 110,00

Opérations en AP/CP

Envoyé en préfecture le 28/12/2018

Reçu en préfecture le 28/12/2018

Affiché le 28/12/2018

SLO

ID : 974-219740123-20181213-DCM20181213_3-DE

Millésime	N°	Désignation	AP	CP			
			Montant	Ant	2017	2018	2019
2009	1	Crèche de Vincendo	2 832 640,09	1 269 667,30	12 972,79	800 000,00	750 000,00
2011	1	Construction d'une médiathèque	8 789 185,84	5 259 889,22	2 322 296,62	850 000,00	357 000,00
2016	1	Acquisition du fonds multisupports – constitution des collections de la nouvelle médiathèque de Saint Joseph	1 100 000,00		193 528,04	350 000,00	556 471,96
2018	1	Aménagement de la RD 33	4 047 000,00			10 000,00	3 407 000,00

La clôture des comptes 2018 n'ayant pas encore été opérée, le reliquat de ces crédits de paiement non utilisés sur l'année 2018 seront reconduits sur l'année 2019.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Lélu(e) délégué(e)


Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :